



0910 AG 12-06-10 Document 24 Play-off REGIONALE 2 DAMES saison2010-2011

1. Des play-offs sont organisés en Régionale 2 dames.

2. MODALITES

Les play-offs opposeront dans chaque série les équipes classées de la première à la quatrième place.

Par dérogation au principe 2 de l'article PC 62, tout club participant aux play-offs est qualifié pour une montée éventuelle (principe 4).

Quel que soit son classement, chaque équipe **doit confirmer** avant le début de la 25^{ème} journée **son intention de participer aux play-offs**. Pour ce faire, le correspondant officiel du club doit en informer par courriel le président du département championnat. Si une équipe ne s'inscrit pas, la place libérée pourra être prise par une autre équipe **inscrite** qui sera déterminée en fonction du classement final.

Le vainqueur des play-offs monte en division régionale 1.

Le battu de la finale des play-offs de la série A dispute un test-match contre le battu de la finale de la série B pour déterminer un éventuel montant supplémentaire.

Si d'aventure, aucun club d'une série ne participait aux play-offs, le département championnat se réserve le droit de rechercher un montant dans l'autre série.

Rencontre entre les battus des play-offs : **à préciser** (en fonction des rencontres ci-dessus)

N.B. Les demi-finales se disputeront au meilleur des trois manches en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle. Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale (au meilleur des trois manches) en tenant compte du fait que l'équipe la mieux classée lors de la phase classique du championnat fera le déplacement lors du match retour et qu'elle jouera à domicile le match aller et la belle éventuelle.

La table officielle sera tenue par des membres des clubs. Un commissaire de table et un observateur seront désignés pour toutes les rencontres.

3. CALENDRIER.

- 27 mars 2011 : dernière journée de la phase classique.
1/2 finale aller : 30 mars 2011 1-4 2-3
1/2 final retour : 7 avril 2011 4-1 3-2

- 1/2 finale belle éventuelle : 10 avril 2011 1-4 2-3
- finale aller 13 avril 2011
- finale retour : 17 avril 2011
- finale belle éventuelle : 20 avril 2011

Le calendrier définitif sera élaboré le lundi 21 avril 2011 en présence des clubs concernés.

4. QUALIFICATION DES JOUEURS (PC86)

Les joueurs qui changent de club ou qui s'affilient à l'A.W-B.B. après l'antépénultième journée de championnat ne sont pas qualifiés pour les matches de la saison régulière, des play-offs et des coupes de la saison en cours.

5. RECLAMATIONS ET PLAINTES Le département compétition désigne un observateur pour chaque match des play-offs.

Procédure :

Par dérogation à la partie juridique toute plainte sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.

Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du Conseil régional de Discipline.

L'observateur convoque les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le jour suivant à 19 heures au siège de l'AWBB.

Indemnité : L'observateur désigné reçoit une indemnité de 15 € ainsi que le remboursement de ses frais de déplacement.

6. DROIT D'ENTREE

Le prix d'entrée est fixé lors de la réunion prévue au point 3 du présent règlement. L'accès sera gratuit pour les jeunes de moins de 16 ans. L'observateur vérifiera le respect du droit d'entrée. .

7. AMENDES

Outre les sanctions prévues à l'article PC 74 du TTA, une amende supplémentaire de 2.500 € (2.250 € à titre de dommages intérêts pour le club lésé et 250 € pour l'AWBB sera infligée au club qui déclarera forfait ou perdra la rencontre par forfait).